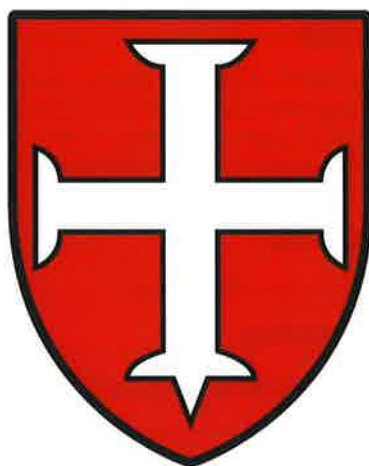


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 4 septembre 2023**

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 26 juin 2023	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	6
5.	Communications de la Municipalité	7
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic</i>	<i>7</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>7</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i>	<i>7</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>8</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>8</i>
6.	Préavis – Rapports des Commissions	9
	<i>Préavis N°19/23 – Adhésion au groupement forestier - La Dôle</i>	<i>9</i>
7.	Initiatives, dépôts de motions, postulats	10
8.	Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon	11
9.	Divers et propositions individuelles	12
	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	17

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Il salue la présence de M. François Mathey, garde-forestier, invité par la Municipalité au sujet du groupement forestier.

Ouverture de la séance à 20 h 00.

Constitution du bureau :

- ☐ M. Henri BOSSERT, Président
- ☐ M. Claude LAGRANGE, vice-président
- ☐ Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- ☐ Mme Christine HERBEZ, Scrutatrice
- ☐ Mme Moravia WIDMER, Scrutatrice,
- ☐ Mme Ulrike RICHARDSON, Scrutatrice suppléante
- ☐ Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, Scrutatrice suppléante
- ☐ M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- ☐ M. Robert MIDDLETON, Syndic, est excusé
- ☐ Mme Johanna PINI, Municipale et Vice-Syndique
- ☐ Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- ☐ M. Yvan RUEFF, Municipal
- ☐ M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 14 membres du Conseil sont excusés

- ☐ M. Aubry Jean-Daniel
- ☐ M. Barrail Marc-Henri
- ☐ M. Bautz René
- ☐ M. Böhler Patrick
- ☐ Mme Bourquin Lydia
- ☐ M. Cretegny Yves
- ☐ M. Gaiani Alexandre
- ☐ M. Gobet Denis
- ☐ M. Kohler Olivier
- ☐ Mme Kurt Neslihan
- ☐ M. Nassisi Sylvain
- ☐ M. Ramseier André
- ☐ Mme Schmutz Catherine
- ☐ M. Vogel Bernard

Absents : aucun

Quorum :

Au total, 31 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 16 voix contre 14. Le Président ne vote pas.

2. PV de la séance du 26 juin 2023

Le Président informe que le procès-verbal du 22 mai n'est pas encore disponible, en raison de problèmes de santé de la secrétaire remplaçante.

Il passe en revue le PV de la séance du 26 juin 2023.
Le conseil n'a pas de remarque ou de commentaire.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 26 juin 2023 :

Voix pour : Majorité
Voix contre : Aucune
Abstentions : 4

Le PV de la séance du 26 juin 2023 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour sera suivi tel que présenté. Toutefois, selon l'issue du vote sur l'adhésion au groupement forestier, le point 8 sera complété par l'élection d'un-e délégué-e du Conseil à l'assemblée générale du groupement.

Le Président passe au vote concernant l'approbation de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point au besoin.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour : Majorité
Voix contre : Aucun
Abstentions : Aucune

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2023

- Les prochaines séances du Conseil auront lieu le 30 octobre et le 4 décembre. La séance de décembre débutera à 19 h et sera suivie du traditionnel repas de fin d'année du Conseil.

Dates des prochains scrutins 2023

Élections fédérales du 22 octobre 2023.

Élection des 19 représentants vaudois au Conseil National.

Élection des 2 représentants vaudois au Conseil des États (1^{er} tour).

Élections fédérales du 12 novembre 2023.

Élection des 2 représentants vaudois au Conseil des États (2^e tour).

Le scrutin du 26 novembre 2023 est annulé.

Le Président annonce qu'à l'occasion des élections fédérales, le Bureau électoral sera renforcé et il appelle celles et ceux qui désireraient participer au dépouillement à s'annoncer auprès du Bureau.

Divers

Le Président explique qu'en raison du retard pris sur le processus d'adhésion au groupement forestier, la séance a dû être avancée. Ceci avait été annoncé lors de la séance du 26 juin.

Concernant l'utilisation des adresses mail des membres du Conseil, le président rappelle quelques règles de bons usages.

Il rappelle que ce canal est réservé à la transmission de documents et d'informations à destination des membres par le Bureau du Conseil.

Le bureau gère la communication. Dès lors, les membres du Conseil sont priés d'éviter de l'utiliser comme un forum de discussion.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic est absent et excusé.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale

Péréquation - Mme Johanna Pini informe le Conseil sur l'issue donnée par le Tribunal fédéral au recours déposé par 13 communes contre la péréquation 2019.

Dans un premier temps, le recours avait été rejeté par la CDAP. Celle-ci constatait néanmoins que « le système de péréquation n'était pas adéquat et entraînait des résultats non conformes ni au principe de l'autonomie communale ni à celui de proportionnalité ». Malgré ce constat, la CDAP estimait que ce n'était pas à l'organe judiciaire d'annuler ou de réformer les décisions attaquées. Ce premier arrêt a donc fait l'objet d'un recours au Tribunal Fédéral dont le jugement a été rendu le 23 juin 2023.

Dans son jugement, le TF constate :

- *une violation grave du droit des communes d'être entendues ;*
- *que le constat de la CDAP sur l'autonomie communale et sur le principe de proportionnalité aurait dû conduire à l'annulation des décisions litigieuses.*

Ainsi, le Tribunal Fédéral annule les décisions relatives à la facture de péréquation 2019 et demande aux autorités cantonales de rendre de nouvelles décisions en respectant en particulier le droit des communes d'être entendues.

Par ailleurs, le rappel dans son jugement du constat fait par la CDAP que le système n'est pas adéquat eu égard à l'autonomie communale et au principe de proportionnalité est un signal clair qu'il y a lieu de tenir compte de ces éléments dans les décisions qui seront rendues.

Par conséquent, le Canton communique que le décompte final de la péréquation 2022 est révoqué et doit être considéré comme un projet, pour permettre à l'ensemble des communes de se prononcer sur tous les éléments qui sont à la base de ces montants.

Cette manière de procéder offre la possibilité d'augmenter sensiblement le nombre de communes prêtes à participer à un recours contre ces chiffres.

Comme notre Syndic l'a déjà indiqué dans la presse, « si le canton revient avec les mêmes chiffres, il déclenchera une cascade de recours ». Un groupe de syndics soutenu par des avocats est actif pour maintenir la pression sur le canton.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

UAPE – Mme Marie-Noëlle Gay informe le Conseil que l'OAJE a délivré son autorisation pour l'augmentation de capacité de l'UAPE de Crans.

La structure augmente ainsi sa capacité de 12 places et ce sont donc maintenant 84 enfants qui peuvent être accueillis.

AMF – concernant l'accueil en milieu familial, une maman de jour a pris sa retraite. La Municipalité est donc à la recherche d'une maman de jour et lance un appel à celles et ceux qui connaîtraient des personnes intéressées à faire passer le message et à contacter la commune.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal

Informatique communale – M. Yvan Rueff informe le Conseil que les principales faiblesses pointées lors d'un audit externe et par la Commission de gestion au sujet de l'équipement informatique communal ont été corrigées. Un serveur de plus grande capacité a également été mis en service.

Port – la Commune est à la recherche d'un garde-port suppléant, car Mme Lara Lüthi a mis un terme à son mandat. Un appel est lancé pour la recherche d'une personne compétente, connaissant la voile et l'amarrage des bateaux, disponible principalement l'été pour épauler notre garde-port. La description de tâche est directement accessible sur le site de la Commune et les candidatures peuvent être déposées auprès de l'administration.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Henrioux n'a pas de communication.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 19/23 – Adhésion au groupement forestier - La Dôle

M. le Président précise que M. François Mathey, notre garde forestier, est invité par la Municipalité pour répondre à d'éventuelles questions des membres du Conseil. Afin de l'autoriser à prendre la parole, le Conseil doit préalablement lui donner son accord.

Le Conseil donne son accord, sans opposition ni abstention.

M. Blaise Schwertmann présente le rapport de la commission ad hoc. Il commente les points les plus importants.

M. le Président donne la parole au Conseil.

M. Laurent Duhoux demande à quoi correspond le forfait de 11'000 CHF destiné au fonds de roulement.

M. François Mathey répond qu'il s'agit d'une mise de départ semblable à une part sociale versée par la Commune pour le démarrage du groupement. Ce fonds de démarrage permet d'assurer la gestion opérationnelle et les charges du personnel ou des entreprises mandatées. Les ventes de bois assurent quelques rentrées financières, mais il y a toujours une certaine inertie. Cette part serait redistribuée si la structure devait être dissoute.

M. Claude Lagrange demande si des communes ont refusé de s'associer au groupement.

M. Bernard Henrioux répond que la Commune de Gingins a refusé. L'incidence financière de ce refus a été recalculée et les chiffres figurant dans le préavis ont été mis à jour. Pour Crans, cela représente une augmentation de 1'000 CHF par an.

Il ajoute que la Commune de Burtigny a quitté le groupement de la Serine pour reprendre ses forêts à son propre compte. Au final, celle-ci s'est rendu compte que les coûts étaient tellement plus grands qu'elle demande sa réintégration.

M. Pradervand Jean-Christophe demande si les raisons du refus de Gingins sont connues.

M. Bernard Henrioux répond qu'il n'en connaît pas les raisons.

M. Thomas Dislich demande des explications sur le calcul des rendements forestiers. Il constate que nos 88 hectares de bois produisent de 520 m³ par an.

M. François Mathey répond qu'il est possible d'extraire 500 m³ par année et que la capacité forestière est tenue par un plan de gestion sur 10 ans. Actuellement, la forêt est vieillissante et demande à être régénérée par l'apport de jeunes arbres. C'est la raison pour laquelle on surcoupe actuellement, on décapitalise la forêt pour arriver à un optimum afin qu'elle soit stable.

Cette année, avec ses 520 m³ de capacité annuelle, Crans a fait 20 m³ de coupes normales et plus de 600 m³ de chablis (arbres dépérissants, morts ou atteints de maladies).

Pour maintenir une forêt optimale, un bureau d'ingénieurs revoit la planification tous les 10 ans, sur la base d'un inventaire forestier.

Le plan de gestion est signé par l'inspecteur cantonal des forêts et la cheffe de département.

M. Thomas Dislich s'étonne du faible rendement. Avec 520 m³ par an pour 88 hectares, cela ne représente que 6 m³ par hectare.

M. François Mathey répond qu'en effet les forêts de montagne poussent très lentement.

Mme Nathalie Sauvain demande si les habitants de Crans ont la possibilité d'acheter leur bois de cheminée auprès du groupement.

M. François Mathey répond que les résineux représentent la majorité de la production. Ce bois est plutôt destiné à la construction ou à la fabrication de plaquettes de chauffage. La commune de Crans produit parfois des stères de bois de feu, mais elles sont livrées à des entreprises privées à qui on vend du bois pour la distribution.

M. Boris Lerch s'interroge sur les conséquences financières du refus d'adhérer de Gingins, qui représente les 50 % de l'actuel triage 122.

M. Bernard Henrioux répond que cela représente une différence de 1'000 CHF pour Crans. L'incidence du refus de Gingins aura beaucoup plus de conséquences pour une commune très boisée, comme La Rippe.

M. Boris Lerch constate que Gingins figure encore dans le préavis et s'en étonne.

M. Bernard Henrioux répond qu'il s'agit d'un préavis type qui a été soumis dans la même forme à toutes les communes en juin. Il précise que les calculs de prix sont justes.

M. Le Président constate que le Conseil n'a plus de question.
Il relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Résultats du vote :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucun
Abstentions :	Aucune

Le préavis N° 19/23 est accepté à la majorité.

7. Initiatives, dépôts de motions, postulats

Ce point est sans objets.

8. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon

APEJ – Rapporteur, M. Carlos Mota

Il n'y a pas eu de séances.

SITSE - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

Il n'y a pas eu de séances, la prochaine est prévue le 5 octobre 2023.

PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz

Il n'y a pas eu de séances. Le prochain conseil aura lieu le 20 septembre pour la votation du budget.

ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel

Il n'y a pas eu de séances. Le prochain conseil aura lieu le 27 septembre 2023.

Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

Il n'y a pas eu de séances. Le prochain conseil aura lieu le 5 octobre 2023.

Élection d'un délégué du Conseil à l'assemblée générale du groupement forestier – La Dôle

M. le Président revient sur le vote positif du Conseil concernant le Préavis N° 19/23.

Selon les statuts du groupement forestier, le Conseil communal doit désigner l'un de ses membres comme délégué à l'assemblée générale du groupement, pour la durée de la législature.

Le Conseil doit donc procéder à l'élection de son délégué.

Deux conseillers se présentent :

- ☐ M. Cédric Aeschlimann
- ☐ M. Thomas Dislich

M. Cédric Aeschlimann retire sa candidature.

Est élu tacitement : M. Thomas Dislich.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Sonia Weil informe le Conseil sur l'installation de nouveaux compteurs d'eau connectés par les services industriels de Nyon. Face aux informations laconiques de l'installateur, elle tient à alerter les propriétaires de logement sur le rayonnement électromagnétique émis par ces appareils.

Selon les informations données par le constructeur, ce type d'appareil émet un signal radio toutes les 8 à 16 secondes, 24 h/24, 7 jours/7.

Ces compteurs sont une source supplémentaire de rayonnement qui vient s'ajouter aux autres (wi-fi, radio, téléphonie mobile) déjà présentes dans notre sphère privée et constituent une nuisance supplémentaire pour les personnes sensibles. Leur consommation électrique vient également alourdir notre facture d'électricité.

Elle invite chacun·e à se questionner sur la valeur ajoutée de ces compteurs qui permettent le suivi continu de notre consommation d'eau sans intervention humaine et ajoute que certaines communes suisses ont décidé de ne pas installer ces compteurs connectés sur leur territoire. D'autres communes laissent le choix à leurs habitants.

À titre personnel, Mme Weil a décidé de faire opposition auprès des Services Industriels. Un petit groupe d'habitantes de la Commune a procédé à la distribution d'un flyer et à l'envoi d'emails (documents à disposition pour les personnes intéressées).

La Municipalité a été questionnée par courrier sur sa position sur la question. Celle-ci répond ne pas avoir été consultée par les SI de Nyon sur ces installations et que les personnes qui le souhaitent doivent s'adresser directement aux Services Industriels.

Mme Mylène Pochon demande des nouvelles sur le projet du centre de loisirs.

Mme Johanna Pini répond que le projet est en cours et fait appel à plusieurs intervenants. Elle ne peut pas en dire plus pour le moment.

Mme Ulrike Richardson signale qu'une entreprise prospecte la commune pour la pose de panneaux solaires. Selon ses informations, cette entreprise est en contact avec la Commune et elle demande ce qu'il en est de la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

Mme Johanna Pini répond que la Municipalité est en phase d'étude concernant les bâtiments du centre communal, notamment pour la certification CECB Plus. Ce premier bilan permet d'évaluer les mesures nécessaires en termes d'isolation, de panneaux solaires et de chauffage. Cette analyse est lancée et permettra d'évaluer les coûts des différentes alternatives.

Concernant la prospection menée par une entreprise pour la pose de panneaux solaires, la Municipalité n'a pas sélectionné ni envoyé d'entreprises sur le terrain.

M. Jean-Marc Fillistorf revient sur la possibilité de mandater une entreprise pour aider les propriétaires à poser des panneaux solaires, car la demande existe. Ceci avait également été abordé lors de la soirée avec notre mandataire PECC. Il demande si la Commune avance sur ce sujet ou si les propriétaires doivent se prendre en charge eux-mêmes.

Mme Johanna Pini répond que les ateliers participatifs ont eu pour but de donner une impulsion, de faire ressortir l'état des besoins, des idées, des suggestions, des pistes d'actions qui pourraient être utiles dans le cadre du PECC. La Municipalité en est à la phase de finalisation de ce rapport qui sera ensuite soumis au Canton.

À la suite de cette étude, la Commune pourra mettre en œuvre les actions identifiées dans ce rapport. Les résultats de cette étude seront présentés lors d'une prochaine séance, mais cela dépend du retour du Canton.

La demande de M. Fillistorf entre clairement dans les pistes d'action prévues dans le PECC.

Mme Isabelle Nussbaum constate un état de dégradation des trottoirs et du revêtement routier à certains endroits de la commune. Elle demande si des travaux de rénovation sont prévus. « Il y aura bientôt plus d'herbe que de béton sur le trottoir qui va de Bel-Air jusqu'au village ».

M. Yvan Rueff répond que cela concerne deux sujets. L'entretien fait par la voirie et les routes dont il s'occupe pour les plus gros travaux. Il demande si la question ne concerne que les herbes.

Mme Isabelle Nussbaum demande que le revêtement des trottoirs soit rebouché, car ils sont très abîmés.

M. Yvan Rueff répond que des travaux de rebouchage sont entrepris régulièrement, mais seulement lorsque leur nombre devient suffisant pour justifier l'intervention d'une entreprise, car les montants dépassent les 10'000 CHF. La voirie fait régulièrement l'état des lieux avant les demandes d'offres.

Concernant la croissance des herbes sur les bordures de trottoirs, ce problème est devenu difficilement contrôlable depuis l'interdiction des désherbants chimiques. Seules les entreprises professionnelles peuvent avoir recours à ces produits, mais cela nécessite des devis. Une autre solution passe par la destruction thermique au chalumeau, mais cela prend un temps fou.

La Commune suit l'évolution de l'état des trottoirs et regroupe les travaux dans la mesure du possible, afin de limiter les frais, car un petit trou c'est vite 1'000 CHF.

Concernant la route d'Eysins, un projet de rénovation du trottoir avait été soumis au Conseil il y a déjà quelques années. Le montant de la rénovation était assez élevé et jugé trop important par rapport à l'amélioration attendue.

M. Bernard Henrioux ajoute qu'un préavis concernant la rénovation du trottoir de la route d'Eysins avait fait l'objet de deux préavis négatifs des commissions des finances et des travaux. La Municipalité avait finalement retiré son projet.

M. Thomas Dislich demande si des mesures sont envisagées pour éviter l'interdiction d'arrosage qui revient presque chaque été. Il lui semble que d'autres communes ne subissent pas ces restrictions d'eau.

M. Bernard Henrioux répond que la distribution d'eau dépend des SI de Nyon sur le territoire de Crans. Actuellement, les nappes sont vides et l'eau provient du pompage au lac. L'interdiction d'arrosage sera maintenue jusqu'à fin septembre. Il rappelle que chaque habitant consomme 340 litres par jour et qu'il y a 30'000 habitants servis par les SI de Nyon.

M. Blaise Schwerzmann revient sur l'explosion d'une conduite d'eau au centre communal et du risque d'inondation qui en découle. Il demande si cela ne constitue pas un risque pour le local informatique qui se trouve au sous-sol.

M. Yvan Rueff répond que l'informatique est à l'étage du dessus, il ne craint donc pas d'être inondé.

M. Bernard Henrioux précise que l'accident a eu lieu le dimanche à 2 heures du matin. Les SI sont intervenus très rapidement pour couper l'eau. L'entreprise Girardi a pu réparer la conduite.

dès le lendemain. Il ajoute que la conduite qui a été touchée était vieille de 50 ans et a dû être entièrement changée. Notre centre communal est vieux maintenant.

Mme Ulrike Richardson s'étonne d'apprendre que certaines communes ne subissent pas d'interdiction d'arrosage durant la sécheresse.

M. Bernard Henrioux répond que les communes alimentées par le réseau des SI de Nyon ne peuvent pas arroser. Pour le réseau des SITSE, l'alimentation est assurée par 4 sources et le pompage au lac. La capacité du réseau des Terre Sainte est plus grande que celui de Nyon.

M. Alexandre Gaillard constate que nos employés communaux exécutent un travail remarquable tout en étant très disponibles et aimables avec la population. Ils donnent une image extrêmement positive de notre commune.

Il souhaite s'assurer que leurs conditions de travail, ainsi que leur rémunération sont exemplaires.

Mme Johanna Pini prend note de la question, car les ressources humaines reviennent au Syndic. Elle ajoute que la Municipalité est très satisfaite de ses employés qui subissent aussi parfois des périodes de stress. Ils font un travail remarquable et souvent dans l'ombre et effectivement il ne faut pas le minimiser. On essaie de les traiter au mieux et de récompenser le travail accompli.

M. Bernard Henrioux ajoute que la Commune dispose d'une très bonne équipe. L'entente est très bonne entre eux et il pense que l'entente est réciproque avec la Municipalité.

Le conseil applaudit les employés communaux.

Mme Nathalie Sauvain demande des nouvelles au sujet des réflexions de la commission consultative écologie. Elle demande si des mesures incitatives sont prévues pour encourager et accompagner la population dans la transition écologique.

Mme Johanna Pini répond que la Municipalité est pleinement engagée dans l'élaboration du PECC. Un premier état des lieux a été réalisé pour déterminer les principaux potentiels d'amélioration et d'action. Le programme de mesures sera établi sur cette base, avec nos prestataires et la commission.

Le rapport final et les propositions d'action seront remis au Canton le 19 septembre pour approbation et déboucheront sur une série de mesures concrètes. Des informations seront diffusées une fois que le plan d'action aura été validé par le Canton. Des ateliers créatifs seront mis sur pied. La possibilité de subventions ciblées avait été évoquée lors d'une séance du Conseil.

Le PECC cherche une certaine cohérence dans les actions à entreprendre, car l'état des lieux avait révélé que de nombreuses petites actions sont entreprises au niveau individuel, mais sans réelle cohérence d'ensemble. L'appui de notre mandataire permet d'être guidé dans cette démarche.

La commune compte de nombreux propriétaires. Le potentiel d'amélioration est énorme, autant au niveau des bâtiments communaux que des maisons individuelles. Le PECC sera là pour guider chacun vers les bonnes informations dans des projets de rénovation ou d'amélioration. Le processus en est à sa première année et s'inscrit sur 4 ans. Nous sommes au bout de la phase d'analyse et sommes en train de finaliser le plan d'actions. Il s'agit de mettre les pièces dans le bon ordre afin d'avoir une base solide et les bons interlocuteurs.

Mme Nathalie Sauvain demande si cela portera également sur une révision du règlement de construction afin d'autoriser la construction de terrasses en dur qui les protègent beaucoup mieux du soleil ou le règlement ne sera pas modifié.

Mme Johanna Pini répond que le règlement de construction n'entre pas dans la démarche. Elle rappelle la lourdeur de ce processus. La dernière révision avait pris énormément de temps et avait été combattue jusqu'au Tribunal Fédéral. Il y a d'autres manières d'agir sans avoir nécessairement besoin de modifier les règles de construction.

Mme Nathalie Sauvain constate que la situation est urgente quand même.

Mme Johanna Pini répond qu'une révision des procédures est en cours au niveau du Canton, pour l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur.

Le problème de l'imperméabilisation des sols est un sujet dont il faut tenir compte, car cela peut être un problème avec la tendance des périodes de grande sécheresse suivie de précipitations intenses.

La mise en place du PECC permet d'être accompagné par des spécialistes de différents domaines capables de nous guider vers les actions qui ont le plus de sens pour la commune.

Mme Ulrike Richardson constate que les résultats du PECC ne sont attendus que dans 3 ans. Faudra-t-il donc attendre encore 3 ans pour que les bâtiments communaux soient rénovés ?

Mme Johanna Pini répond que ces 3 ans représentent un horizon permettant la mise en place des différentes mesures. Un certain nombre d'actions sont déjà en cours, comme l'expertise CECB Plus des bâtiments. Ceci permettra d'établir les projets de rénovation qui seront soumis au Conseil, mais il s'agit d'investissements non négligeables.

La programmation de la mise en œuvre de toutes ces mesures est complexe. C'est pourquoi l'appui de notre mandataire est important. Certaines mesures seront plus faciles à engager, on va avancer sur différents niveaux.

La validation de notre PECC par le Canton permettra par exemple de lancer des appels d'offres groupés notamment sur les panneaux solaires et de trouver les sociétés qui seraient susceptibles de travailler. La population devra également être informée sur les différents projets.

M. Jean-Marc Fillistorf souhaite connaître combien de personnes dans le Conseil seraient potentiellement intéressées par la pose de panneaux solaires.

Une grande majorité des gens présents lèvent la main.

M. Yvan Rueff précise qu'il existe des guides expliquant les bases légales et les démarches à entreprendre pour la pose de panneaux solaires. Ces documents sont très clairs et accessibles pour tous et toutes.

Il ajoute que de nombreux prestataires existent, mais que ceux-ci sont surchargés. La demande est actuellement très forte et les panneaux solaires deviennent difficiles à trouver.

Dans ces conditions, il lui semble difficile pour la Commune de consolider toutes les demandes des personnes intéressées.

M. Jean-Marc Fillistorf répond qu'il n'est pas question de demander à la Commune de devenir l'experte en la matière, mais que celle-ci joue le rôle de déclencheur en indiquant qui sont les bons prestataires, sans que cela ne coûte trop cher.

Mme Johanna Pini répond que le lancement de ce genre de processus coûte quand même quelque chose.

M. Yvan Rueff ajoute qu'il faudrait trouver un consultant pouvant donner des indications générales, sachant qu'après il ne vous donnera pas des adresses, car cela dépend aussi des besoins avérés des propriétaires.

M. Jean-Marc Fillistorf répète que le regroupement des demandes des propriétaires permet de déclencher un mouvement et qu'une partie d'entre nous pourra se laisser porter dans l'action.

M. Yvan Rueff ajoute que des experts en la matière sont nécessaires, car les besoins des propriétaires sont techniquement différents et qu'il existe plusieurs types de financement (achat, location, etc.).

Le Conseil n'a plus de question, la séance est levée à 21 h 15.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet



Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
AJET	Association pour l'Accueil et la Jeunesse en Terre Sainte.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.